COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 10/2022

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 466'000.00 au maximum, financé par le « fonds égouts », pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent et pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'amélioration du système d'évacuation des eaux de ruissellement de la route du Scex-de-Chernex

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mardi 12 avril 2022 à 19 h. 30

à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Préambule 2
3 Les projets 2
3.1 Chemin des Bonnettes 2
3.2 Route du Scex-de-Chernex 4
4 Coûts de réalisation 6
4.1 Chemin des Bonnettes 6
4.2 Route du Scex-de-Chernex 7
5 Conséquences financières 7
5.1 Financement 7
5.2 Route du Scex-de-Chernex – Compte d'attente 7
5.3 Route du Scex-de-Chernex – Participation 7
6 Développement durable 7
6.1 Social 7
6.2 Economique 7
6.3 Environnemental 8
7 Position de la Municipalité 8
8 Conclusions 9

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Montreux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.00, financé par le « fonds égouts », au maximum pour le renouvellement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent, ainsi que pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'amélioration du système d'évacuation des eaux de ruissellement de la route du Scex-de-Chernex.

2 Préambule

Dans le souci de conserver un système d'évacuation des eaux fonctionnel et répondant aux normes en vigueur, la Commune s'efforce de contrôler régulièrement l'état de ses collecteurs existants, de les entretenir et, en cas de défectuosité constatée, de les remplacer ou les réparer, selon la gravité des dégâts.

De plus, l'ensemble du système d'évacuation des eaux du territoire montreusien devant à terme être entièrement en séparatif, la Commune s'efforce, dans le cadre de son plan général d'évacuation des eaux (PGEE), de remplacer les collecteurs transportant des eaux mélangées par des collecteurs distincts pour l'évacuation des eaux claires (EC) d'une part et des eaux usées (EU) d'autre part.

Le présent préavis répond aux deux objectifs cités, à savoir, le remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux existant et la poursuite de la mise en système séparatif du réseau communal.

3 Les projets

Par le biais de ce préavis, il est souhaité financer les deux projets suivants :

- remplacement et réparation du collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent ;
- mise en séparatif et amélioration du système d'évacuation des eaux de ruissellement de la route du Scex-de-Chernex ;

3.1 Chemin des Bonnettes

<u>Etat actuel</u>

Dans le cadre des différents contrôles effectués sur le réseau communal d'évacuation des eaux, de mauvaises odeurs ont été constatées à plusieurs reprises dans des propriétés privées situées dans le secteur du chemin des Bonnettes.

Les contrôles effectués sur site ont permis de confirmer que l'étanchéité du collecteur d'eaux usées n'était plus garantie. En effet, lors d'un contrôle caméra, il a été constaté que les assemblages entre tuyaux étaient déboîtés et qu'une partie des eaux usées s'infiltrait dans le terrain, provoquant une pollution et de mauvaises odeurs.

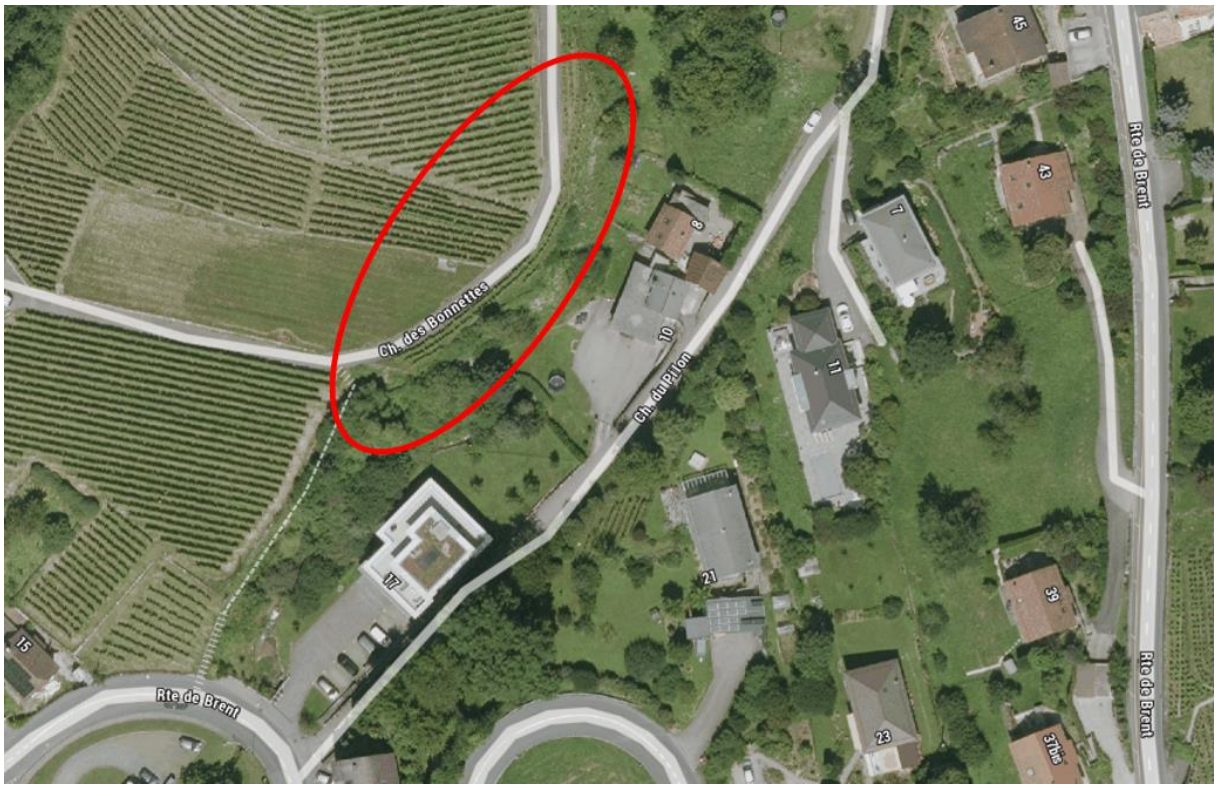

Situation

3-1-3A, 00:00:09, 0.00m
Assemblage déboîté de 12 h. à 12 h. / dans regard 23-7105

3-1-3B, 00:00:09, 0.00m
Assemblage déboîté de 12 h. à 12 h. / dans regard 23-7105

Afin de stopper l'infiltration des eaux usées dans le sol, ainsi que dans le ruisseau de Brent se trouvant à proximité, une réparation urgente, mais provisoire du collecteur, a été effectuée.

Le présent préavis doit permettre de réaliser les travaux de remplacement de la canalisation d'eaux usées existante en très mauvais état, dans le but de répondre aux exigences en vigueur en termes de protection de l'environnement.

<u>Description et planification des travaux</u>

Sur le tronçon concerné par les travaux de remplacement, le collecteur d'eaux usées actuellement en place, en fonte de diamètre 250 millimètres et dont l'étanchéité n'est plus garantie, se situe sur deux parcelles privées (biens-fonds No 8036 et 8038), en contrebas d'un mur de soutènement rendu difficilement accessible (présence de vignes). Cette canalisation doit donc être remplacée et positionnée sur le domaine public.

Il est donc proposé d'abandonner le collecteur existant et de le remplacer par une nouvelle canalisation en plastique (polypropylène) de diamètre 315 millimètres à poser sur le domaine public afin de faciliter son accessibilité pour son entretien futur, ceci sur environ 75 mètres.

A l'aval, cette nouvelle canalisation sera raccordée, par l'intermédiaire d'une nouvelle chambre de contrôle, sur le réseau existant composé de tuyaux ciment de diamètre 300 millimètres. Pour des raisons techniques et financières, notamment dues à son passage sous le ruisseau de Brent, ce tronçon ne sera pas remplacé mais fera l'objet d'une remise en état par gainage (mise en place d'une gaine à l'intérieur de la conduite existante).

La réhabilitation de ce tronçon par gainage offre le grand avantage d'éviter des fouilles sur la parcelle privée (talus arborisé en forte déclivité), ainsi que la déviation provisoire du cours d'eau présent dans notre cas, tout en diminuant les perturbations et les coûts. Ce procédé permettra de reconstituer un collecteur résistant et parfaitement étanche avec une durée de vie minimum de 40 ans.

Le début des travaux, d'une durée d'environ 1 mois, est planifié dès la fin des vendanges, soit début octobre, afin de diminuer au maximum les nuisances pour les exploitants viticoles. Le gainage n'entrainant que très peu de perturbations, il sera réalisé une fois la construction du nouveau collecteur terminé.

Enquête publique

Le tracé du nouveau collecteur étant déplacé et, de plus, à proximité d'un cours d'eau, le projet a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique.

La mise à l'enquête publique selon la procédure LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) s'est déroulée du 4 décembre 2021 au 2 janvier 2022 et a suscité deux observations, que nous avons prises en compte dans la planification du projet.

3.2 Route du Scex-de-Chernex

Contexte

Pour faire suite au remplacement de la conduite de distribution d'eau potable sur la route de Tréchillonnel, le SIGE doit maintenant intervenir sur la route du Scex-de-Chernex afin de compléter le renouvellement de son réseau dans ce secteur.

Dans le cadre de son PGEE, la Commune planifie ses interventions en coordination avec les travaux de remplacement de conduites souterraines appartenant aux services industriels. Elle souhaite donc profiter de cette opportunité pour mettre en séparatif le réseau d'assainissement actuellement en unitaire sur cette route, sur une longueur d'environ 170 mètres, conformément aux normes et lois en vigueur.

Dans le cadre de ces travaux, il est également prévu d'améliorer le système de récolte des eaux de ruissellement de la route et de mettre en place un tube de réserve en PE-HD pour la protection des câbles de l'éclairage public. A cette occasion, et au vu de l'étroitesse de la route, le revêtement de la chaussée sera rénové sur toute la surface concernée.

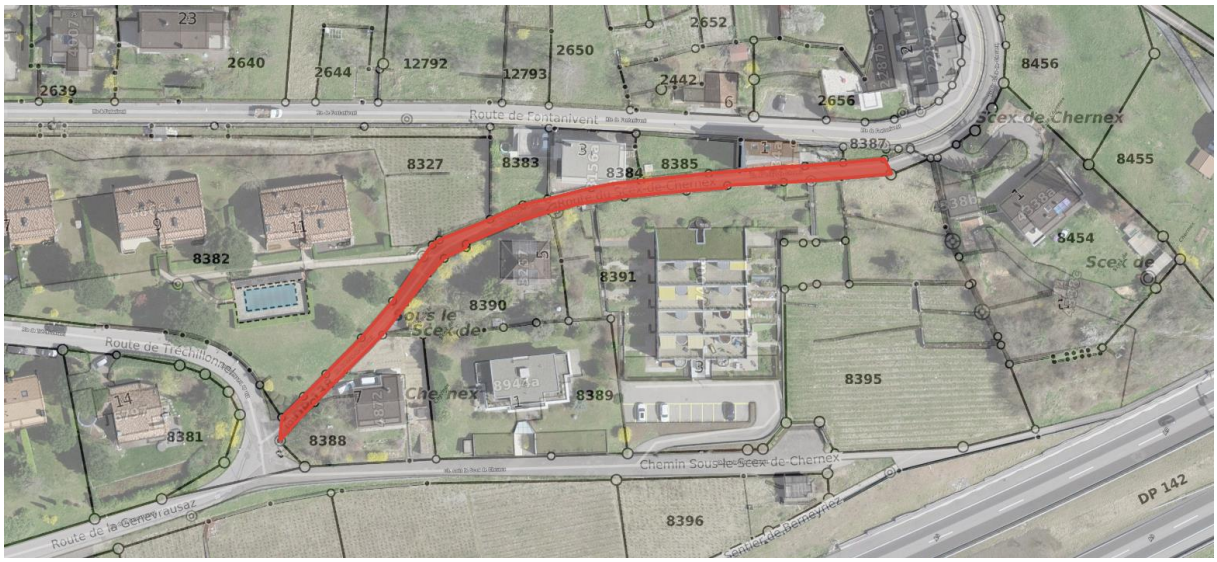

Situation

Description des travaux

Réseau d'assainissement

Le tuyau ciment existant, transportant des eaux mélangées, sera remplacé par deux tubes en plastique (polypropylène) permettant de séparer les eaux claires des eaux usées.

Le collecteur d'eaux claires sera prolongé jusqu'au carrefour avec la route de Fontanivent et les grilles de récolte des eaux de surface seront remplacées et complétées, afin d'améliorer le système d'évacuation des eaux de ruissellement de la route.

Eclairage public

Dans le cadre de ces travaux, un tube de réserve sera mis en place, sur une longueur d'environ 35 m, pour la protection des câbles de l'éclairage public.

Infrastructures souterraines pour les services industriels (SI).

Mis à part le SIGE, aucun service industriel n'est intéressé à intervenir sur cette route.

Remise en état de la surface

Au vu de la largeur de la fouille pour le remplacement de la conduite du SIGE et la mise en place des nouveaux collecteurs EC-EU, ainsi qu'à l'étroitesse de la route, l'encaissement ainsi que la totalité de l'enrobé et de la couche de roulement de la route seront remplacés.

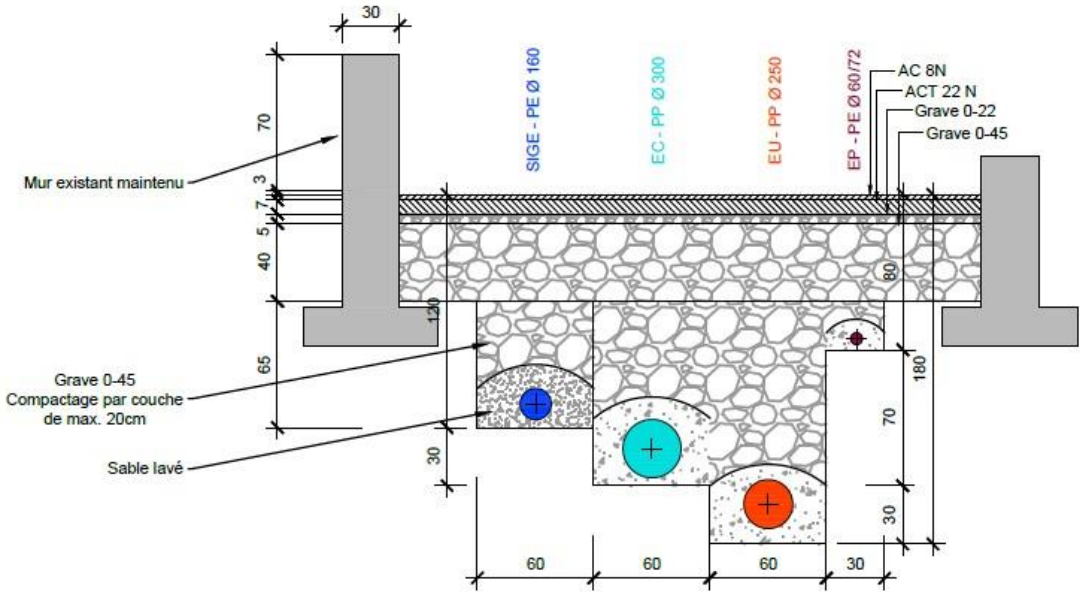

Déroulement des travaux

La réalisation de ces travaux est prévue au printemps 2022, pour une durée d'environ quatre mois.

Au vu de l'étroitesse de la route, celle-ci sera entièrement fermée au trafic automobile pendant toute la durée des travaux. Le cheminement piétonnier sera, quant à lui, assuré en tout temps.

4 Coûts de réalisation

4.1 Chemin des Bonnettes

Le coût des travaux de génie civil est déterminé sur la base de soumissions rentrées (selon les procédures sur les marchés publics).

Les autres prestations ont été évaluées sur la base des prix pratiqués actuellement lors de prestations similaires.

Génie civil – Réfection de la chaussée et construction du nouveau collecteur d'eaux usées	CHF	75'000.00
Réhabilitation de la canalisation existante - Gainage	CHF	20'000.00
Géomètre, état des lieux, dédommagement et frais divers	CHF	5'000.00
Divers et imprévus, environ 10%	CHF	10'000.00
Indexation, environ 5%	CHF	5'000.00
Total (TTC)	**CHF**	**115'000.00**

4.2 Route du Scex-de-Chernex

Le coût des travaux de génie civil est déterminé sur la base de soumissions rentrées, selon une procédure sur invitation conforme à la loi sur les marchés publics.

Travaux de génie civil	CHF	270'000.00
Honoraires ingénieur civil	CHF	35'500.00
Divers et imprévus (environ 10%)	CHF	30'000.00
Indexation (environ 5%)	CHF	15'500.00
Total (TTC)	**CHF**	**351'000.00**

5 Conséquences financières

5.1 Financement

Au 28 février 2022, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 15 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 85 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie et pour le solde par de l'emprunt.

Il est proposé d'amortir la dépense directement sur le compte 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte 9280.004 « fonds égouts ».

5.2 Route du Scex-de-Chernex – Compte d'attente

Un mandat a été attribué à un bureau d'ingénieurs pour l'établissement du projet et de l'appel d'offres, pour un montant de CHF 13'520.65 (TTC). Le financement de ces prestations a fait l'objet de l'ouverture d'un compte d'attente de compétence municipale (compte No 9139.116 « Collecteurs EU/EC - Rte du Scex-Chernex »). Le montant de ces dépenses est intégré dans le présent préavis.

5.3 Route du Scex-de-Chernex – Participation

Les travaux de génie civil, et la part des honoraires de l'ingénieur civil pour les travaux de distribution d'eau potable, seront pris en charge par le SIGE.

6 Développement durable

6.1 Social

Les travaux de renouvellement du collecteur du chemin des Bonnettes n'ont aucun impact au niveau social.

La réfection de la route du Scex-de-Chernex, ainsi que l'amélioration de l'évacuation de ses eaux de surface, permettront d'améliorer la sécurité et le confort pour ses utilisateurs.

6.2 Economique

Il est à noter que tous les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement seront financés par le biais de comptes affectés, alimentés par la taxe égout.

6.3 Environnemental

Les travaux prévus permettront à nouveau de garantir une étanchéité parfaite du réseau d'assainissement dans le secteur aval des Bonnettes et ainsi répondre aux exigences environnementales en vigueur.

Pour la route du Scex-de-Chernex, le remplacement du collecteur des eaux mélangées en tuyau ciment par deux tubes en plastique (polypropylène) distincts pour les eaux claires et les eaux usées permettra la mise en système séparatif de l'évacuation des eaux de ce tronçon, répondant ainsi aux normes en vigueur et assurant la pérennité du système d'évacuation des eaux de cette route.

7 Position de la Municipalité

Les travaux de renouvellement du collecteur communal d'eaux usées situé en aval du chemin des Bonnettes sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'évacuation des eaux tout en protégeant l'environnement. Cette intervention doit être envisagée rapidement et fait partie de l'entretien courant indispensable au maintien en fonction de cette infrastructure.

Le projet de la route du Scex-de-Chernex s'inscrit dans le cadre de la planification générale de la mise en séparatif du système d'évacuation des eaux de la Commune. Le fait d'intervenir en même temps que le SIGE permet non seulement de profiter d'une répartition des coûts, mais également de réduire les nuisances des travaux pour les riverains en intervenant une seule fois.

8 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 10/2022 de la Municipalité du 18 mars 2022 au Conseil communal relatif à à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.00, financé par le « fonds égouts », TTC au maximum pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent et la mise en séparatif du système d'évacuation des eaux de la route du Scex-de-Chernex,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent, ainsi que la mise en séparatif du système d'évacuation des eaux de la route du Scex-de-Chernex ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF CHF 466'000.00 au maximum ;
3. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.116 « Collecteurs EU/EC - Rte du Scex-Chernex » ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir la dépense directement sur le compte 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte 9280.004 « fonds égouts » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 18 mars 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		La secrétaire a.i.
O. Gfeller	L.S.	F. Grec

Annexe(s) : plan de situation des travaux à réaliser au chemin des Bonnettes

Délégation municipale : M. Florian Chiaradia, Conseiller municipal

COMMUNE DE MONTREUX

DIRECTION URBANISME ET EQUIPEMENTS PUBLICS

BRENT - CHEMIN DES BONNETTES

RENOUVELLEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES

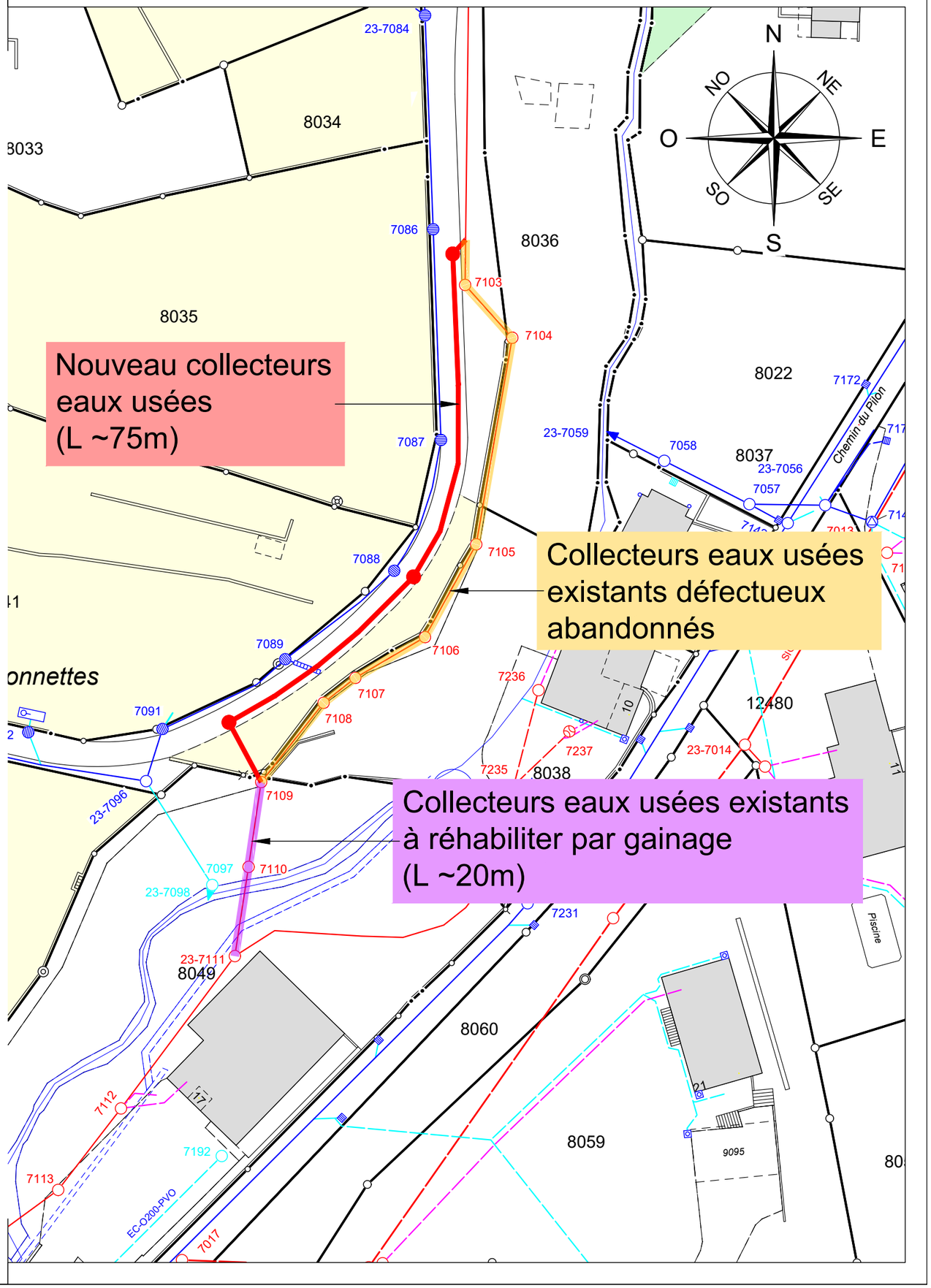

Ind.	REMARQUES
a	
b	
c	
d	

OBJET	ECHELLE	PLAN N°	DATE		DES.	VISE	CLASS.
PREAVIS	1:500	002	-	01.02.22	VM	EB	20-2496
			a				
			b				
			c				
			d				

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS RUE DE LA GARE 30 1820 MONTREUX T: 021.962.77.30 E: travaux@montreux.ch